

Procédure en appel d'un non-lieu (accident AF447 Rio-Paris, 228 morts)

Expéditeur : norbert jacquet (norbertjacquet@yahoo.fr)

À : catherine.champrenault@justice.fr

Cc : jean-michel.hayat@justice.fr

Date : jeudi 17 octobre 2019 à 16:05 UTC+2

Madame la Procureure générale,

Dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris (228 morts) un non-lieu a été rendu en première instance (TGI Paris). Des parties civiles on fait appel. Dans ce dossier, l'avocat de parties civiles Thibault de Montbrial est corrompu par l'avionneur Airbus, mis en examen. Les documents présentés dans le fichier PDF en pièce jointe (18 pages, 1,1 Mo) sont sans appel sur ces faits et sur les manoeuvres de cet avocat visant à manipuler l'enquête pour tenter de blanchir l'avionneur.

Des vies humaines sont très inutilement en danger, par centaines.

Je vous prie d'agréer, Madame la Procureure générale, l'expression de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Google : [Web général](#) - [Documents](#) - [Vidéos](#)

Bing : [Web général](#) - [Documents](#) - [Vidéos](#)

.



un-non-lieu-indigne-dune-democratie-af447-norbert-jacquet-17-octobre-2019.pdf

1.1MB